

## IV

*(Informations)*INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS ET ORGANES DE L'UNION  
EUROPÉENNE

## CONSEIL

**Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein  
du Conseil le 26 novembre 2009, sur le renforcement du rôle de l'éducation en vue d'assurer le bon  
fonctionnement du triangle de la connaissance**

(2009/C 302/03)

Le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil,

## RAPPELANT

— les valeurs fondamentales de la stratégie de Lisbonne renouvelée, qui privilégie la croissance et l'emploi comme moyens d'assurer à l'Europe un avenir prospère, équitable et durable du point de vue environnemental, et le rôle clé que le triangle de la connaissance est appelé à jouer dans ce processus;

— que, lors de sa réunion à Bruxelles les 8 et 9 mars 2007, le Conseil européen a affirmé que «l'éducation et la formation sont des éléments indispensables au bon fonctionnement du «triangle de la connaissance» (éducation, recherche et innovation) et jouent un rôle clé pour stimuler la croissance et l'emploi» et que, lors de sa réunion à Bruxelles, les 19 et 20 mars 2009, il a demandé que des mesures concrètes soient arrêtées d'urgence pour «encourager un partenariat entre les entreprises et le monde de la recherche, de l'éducation et de la formation» et pour «développer et améliorer la qualité des investissements dans la recherche, la connaissance et l'éducation»;

## CONSCIENTS

— que le ralentissement prolongé continue d'avoir de graves répercussions sur l'économie mondiale et qu'il y a lieu de tirer pleinement parti de la stratégie de Lisbonne renouvelée — l'accent restant mis sur le triangle de la connaissance — pour jeter les bases d'une reprise effective et durable dans toute l'Union européenne;

— que, si l'Union européenne veut se donner les moyens de relever les défis à long terme liés à la concurrence économique mondiale, au changement climatique et au vieillisse-

ment de la population, les trois pôles du triangle de la connaissance doivent être tous pleinement performants et interagir de façon optimale;

— que le rôle fondamental de l'éducation consiste à assurer le développement des personnes, afin de leur permettre d'exploiter pleinement leur potentiel dans la société actuelle et que, par conséquent, les établissements d'enseignement, à tous les niveaux, exercent un très large éventail de fonctions et de responsabilités. Toutefois, en tant que fondement du triangle de la connaissance, l'éducation joue un rôle spécifique, qui doit être développé;

ESTIMENT QU'UNE INTÉGRATION PLUS POUSSÉE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DANS LE CADRE D'UN TRIANGLE DE LA CONNAISSANCE FONCTIONNANT PLEINEMENT, AURAIT LES EFFETS SUIVANTS:

Renforcer la capacité d'innovation de l'Europe ainsi que le développement d'une économie et d'une société créative et fondée sur la connaissance grâce:

— à l'acquisition dans les universités<sup>(1)</sup> et les centres de recherche d'une base de connaissance fortement élargie et en constante évolution qui puisse rapidement se transformer en produits, services, approches et méthodes innovants dans l'économie et la société en général;

— à la promotion de la créativité et de l'esprit d'innovation et d'entreprise chez les élèves, les stagiaires, les étudiants, les enseignants et les chercheurs, favorisant ainsi le développement progressif d'une culture d'entreprise plus solide, par l'éducation et la formation alliées à un marché du travail européen plus dynamique et à une main-d'œuvre plus qualifiée;

<sup>(1)</sup> Aux fins du présent texte, on entend par «universités» tous les types d'établissements d'enseignement supérieur.

Contribuer à des progrès importants:

- dans la réalisation de l'objectif consistant à améliorer l'aptitude à l'emploi des citoyens de l'UE sur un marché du travail en mutation fixé dans le cadre de l'initiative intitulée «Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux»;
- dans la mise en œuvre du projet de modernisation des universités <sup>(1)</sup>;

RECENSENT LES DIFFICULTÉS SPÉCIFIQUES SUIVANTES POUR LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION:

- la nécessité de réduire la fracture culturelle entre l'éducation, à savoir l'enseignement, la formation et la transmission des valeurs socio-culturelles, et la recherche et l'innovation dans le domaine commercial;
- la nécessité de développer la culture de l'innovation et l'esprit d'entreprise au sein du secteur universitaire;
- la nécessité d'améliorer la communication et la mobilité entre le monde de l'enseignement et de la recherche et celui des affaires et de l'économie en général et de favoriser la mobilité et l'échange d'idées entre les différentes disciplines de l'enseignement et de la recherche;
- la nécessité de réformer plus avant les modes d'administration et les structures de financement des universités en vue d'une autonomie et d'une responsabilisation accrues, afin de permettre le développement d'un flux de recettes plus diversifié et de favoriser une collaboration plus efficace avec le monde de l'entreprise et de doter les universités des moyens nécessaires pour jouer leur rôle dans le triangle de la connaissance au niveau mondial;

ESTIMENT QUE LES PRINCIPES GÉNÉRAUX CI-APRÈS DEVRAIENT ORIENTER LES MESURES DESTINÉES À REMÉDIER AUX DIFFICULTÉS RECENSÉES

- le concept du triangle de la connaissance est lié à la nécessité d'améliorer l'impact des investissements effectués dans les trois formes d'activité que sont l'éducation, la recherche et l'innovation par une interaction systémique et permanente;
- la pleine intégration du triangle de la connaissance implique une plus grande concertation dans la définition des politiques à mettre en œuvre et une coopération plus étroite dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation au niveau tant de l'Union européenne que des États membres;
- afin que l'éducation puisse remplir sa fonction au sein du triangle de la connaissance, les objectifs et les résultats de la recherche et de l'innovation doivent être répercutés dans l'éducation; l'enseignement et l'apprentissage s'appuieront ainsi sur un solide socle de recherche et les conditions d'enseignement et d'apprentissage s'en trouveront améliorées par une intégration plus poussée de la pensée créative et des attitudes et des approches novatrices;
- les universités doivent être sensibilisées au fait que, outre la formation académique traditionnelle qu'elles dispensent, elles

ont également un rôle essentiel à jouer pour former la main-d'œuvre plus hautement qualifiée, souple et dotée de l'esprit d'entreprise, qui constituera le moteur de la croissance et de la prospérité économiques et de l'amélioration de la qualité de vie dans les années à venir. La formation des chercheurs et des enseignants devrait leur permettre de mettre en place plus facilement une culture de l'innovation dans les organisations pour lesquelles ils travaillent;

- le triangle de la connaissance doit être pris en compte lors de l'élaboration des stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie aux niveaux national, régional et institutionnel, de façon à ce que les universités participent davantage à l'amélioration des qualifications utiles pour l'économie de la connaissance et que les critères d'admission tiennent suffisamment compte de la valeur des formations et de l'expérience professionnelle antérieures;
- les idées nouvelles et les innovations naissent de la convergence de différents types de connaissances et de la quête de connaissances nouvelles animée par la curiosité. Aussi est-il capital de reconnaître qu'outre l'enseignement dans le domaine des sciences et de la technologie, un enseignement et une recherche de qualité dans le domaine des sciences sociales et humaines jouent un rôle important à l'égard de l'innovation;
- la multiplicité des systèmes universitaires et de recherche en Europe devrait être considérée comme un atout pour l'émergence de conceptions diversifiées d'un triangle de la connaissance performant;

DÉFINISSENT LES SEPT ACTIONS PRIORITAIRES SUIVANTES:

### 1. Améliorer la cohérence entre les politiques mises en œuvre dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation

Une plus grande cohérence est nécessaire entre les politiques élaborées au niveau de l'Union et des États membres, et les trois pôles du triangle de la connaissance doivent être pleinement intégrés. Les politiques mises en œuvre dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation devraient être de nature à se renforcer mutuellement pour permettre un fonctionnement optimal du triangle de la connaissance et accélérer la transition vers une économie et une société véritablement fondées sur la connaissance. Dans le cadre des processus d'information existants dans la méthode ouverte de coordination, la Commission devrait tenir le Conseil au courant des mesures prises dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation afin de favoriser l'intégration du triangle de la connaissance, en signalant dans ses rapports les obstacles à surmonter et les mesures qu'il conviendrait de prendre pour aller plus loin.

### 2. Accélérer la réforme pédagogique

Les États membres devraient inviter les établissements d'enseignement et de formation à s'assurer que les programmes, de même que les méthodes d'enseignement et de contrôle des connaissances à tous les niveaux de l'éducation, y compris le niveau du doctorat, favorisent et intègrent la créativité, l'innovation et l'esprit d'entreprise. Un moyen pour ce faire consiste à définir les programmes sur une base continue, en concertation avec les établissements de recherche, les entreprises et les autres parties prenantes, en tant que de besoin.

<sup>(1)</sup> Cf. la résolution du Conseil du 23 novembre 2007 concernant la modernisation des universités pour favoriser la compétitivité européenne dans une économie mondiale fondée sur la connaissance (doc. 16096/1/07) et la communication de la Commission de mai 2006 intitulée «Faire réussir le projet de modernisation pour les universités: formation, recherche et innovation» (doc. 9166/06).

### 3. Partenariat entre les universités, les entreprises et les autres acteurs concernés

Les États membres et la Commission devraient répondre sans tarder à l'invitation figurant dans les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil le 12 mai 2009, sur le développement de partenariats entre établissements d'enseignement et de formation et partenaires sociaux, en particulier les employeurs, dans le contexte de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Afin de nouer des relations plus étroites entre les universités et les communautés auxquelles elles dispensent leur enseignement, il conviendrait de réfléchir notamment à des mesures d'incitation favorisant la mobilité des personnels entre l'université et l'entreprise, y compris des programmes d'échange des personnels. La collaboration entre l'université et l'entreprise devrait être renforcée dans le cadre des stratégies des universités en matière d'éducation, de recherche et d'innovation.

### 4. Mesures visant à développer une culture de l'innovation dans les universités

Les États membres devraient encourager les universités à redoubler d'efforts pour développer une «culture de l'innovation», entre autre grâce à des contextes d'apprentissage plus dynamiques et plus interactifs et à des mesures incitant le personnel enseignant à s'impliquer dans des projets novateurs. Des modalités de financement et des structures d'incitation devraient être mises sur pied au niveau institutionnel afin de favoriser le changement culturel nécessaire pour que la coopération avec les entreprises soit reconnue comme un facteur important pour l'avancement professionnel. Il y a lieu de reconnaître à cet égard le rôle capital que jouent les chefs d'établissements d'enseignement supérieur pour soutenir le développement effectif d'une «culture de l'innovation».

### 5. Introduire des mesures incitant les universités à développer des connaissances transférables

Les États membres devraient examiner si des mesures suffisantes existent pour inciter les universités à développer des connaissances qui puissent être transférées à l'économie au sens large en vue de leur transformation en biens et services innovants. Lorsque le cadre juridique et les modes d'administration ou de financement empêchent les établissements de tirer profit du développement et du transfert de ces connaissances, les États membres devraient s'employer à adapter leur cadre de fonctionnement de manière à ce que les obstacles soient supprimés et à ce que les universités disposent d'une autonomie suffisante. Les universités devraient élaborer des stratégies spécifiques de création, de développement et de transfert de connaissances.

### 6. Nouvelles approches en matière d'évaluation de la qualité

Dans le domaine, notamment, de l'enseignement supérieur, les États membres devraient s'associer pour mettre au point des critères relatifs au «triangle de la connaissance», leur permettant d'évaluer la qualité de leurs établissements; ces critères devraient surtout permettre de déterminer dans quelle mesure la recherche et l'innovation ont été intégrées dans l'enseignement et dans les fonctions éducatives essentielles et dans quelle mesure les établissements d'enseignement créent des environnements propices à la créativité et à l'esprit d'entreprise permettant d'exploiter les connais-

sances, et dans quelle mesure ils préparent leurs étudiants à la vie économique et sociale qui les attend.

### 7. Faire de l'Institut européen d'innovation et de technologie un modèle pour l'avenir

L'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT), première initiative de l'UE visant à favoriser une interaction cohérente entre tous les acteurs du triangle de la connaissance, constitue pour les États membres, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les entreprises un exemple de bonne pratique en matière d'intégration des trois pôles du triangle de la connaissance et devrait être développé comme tel.

Les futures communautés de la connaissance et de l'innovation (CCI), qui sont les principales composantes opérationnelles de l'EIT, devraient pouvoir à terme proposer de nouveaux moyens de faire face aux problèmes économiques et de société que sont par exemple la nécessité de disposer d'une énergie durable, d'atténuer les changements climatiques et de s'adapter à ces changements, grâce à des approches globales et multidisciplinaires et à de nouveaux modèles d'administration et de financement visant à encourager l'innovation selon les normes les plus élevées. L'EIT devrait assurer la diffusion de ces modèles, lesquels devraient inspirer la mise en œuvre d'autres initiatives communes à différents niveaux et par delà les frontières, en s'attachant plus particulièrement au développement du rôle de l'éducation au sein du triangle de la connaissance.

Par le biais de son cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, la Commission devrait s'assurer que les États membres sont informés des meilleures pratiques en ce qui concerne les sept priorités ci-dessus et que les progrès accomplis dans les différents domaines peuvent être comparés.

SOULIGNENT, EN OUTRE, L'IMPORTANCE DE CE QUI SUIT

- la stratégie pour la croissance et l'emploi au-delà de 2010 doit placer l'éducation à la base du triangle de la connaissance, et il convient de souligner que les trois côtés du triangle (éducation, recherche, innovation) doivent se renforcer et s'alimenter mutuellement. L'ensemble du système d'éducation et de formation a un rôle à jouer dans le développement des compétences clés nécessaires au bon fonctionnement du triangle;
- il faut assurer une parfaite coopération et coordination entre les stratégies visant à développer l'Espace européen de l'enseignement supérieur, l'Espace européen de la recherche et les initiatives dans le domaine de l'innovation, en particulier la stratégie d'innovation élargie et le futur plan européen pour l'innovation;
- il convient que la Commission tienne pleinement compte des besoins liés à la stratégie pour la croissance et l'emploi au-delà de 2010 lors de l'élaboration de ses propositions relatives aux programmes communautaires dans le domaine de l'éducation et des autres domaines connexes pour la période couverte par le prochain cadre financier, et qu'elle mène une réflexion, en concertation avec les États membres, sur la manière dont les Fonds structurels pourraient être utilisés pour appuyer les initiatives qui vont dans le sens du plein développement de l'éducation en tant qu'élément essentiel du triangle de la connaissance.